ARCHIVES MUNICIPALES DU HAVRE

SERVICE EDUCATIF

2012-2013

Groupe 3

NOMS :

Les cahiers des corporations de la ville du Havre

Mars 1789

Avant la Révolution Française, les habitants des villes étaient réunis en corporations ou communautés.

Une corporation était une association de personnes pratiquant le même métier, unies par des règles et des droits communs. Pour entrer dans une corporation il fallait posséder une « maitrise » et être accepté par les autres membres et payer une taxe. Chaque corporation était dirigée par deux syndics nommés par les maitres de la corporation pour deux ans.

En 1789 il y a avait au Havre 41 corporations (appelées aussi corps, communautés, collèges…) convoquées en mars 1789 pour élire des députés et rédiger des cahiers de doléances pour préparer la réunion des Etats-Généraux qui devait se dérouler à Versailles en avril 1789.

Les députés élus par les corporations se sont ensuite réunis le 5 mars 1789 à l'hôtel de ville du Havre pour rédiger le cahier de doléances de la ville et élire 20 députés représentant le Tiers-Etat de la ville pour l'assemblée des trois ordres du bailliage de Caudebec en Caux du 16 mars 1789. Cette dernière assemblée devait désigner les députés pour les Etats-Généraux.

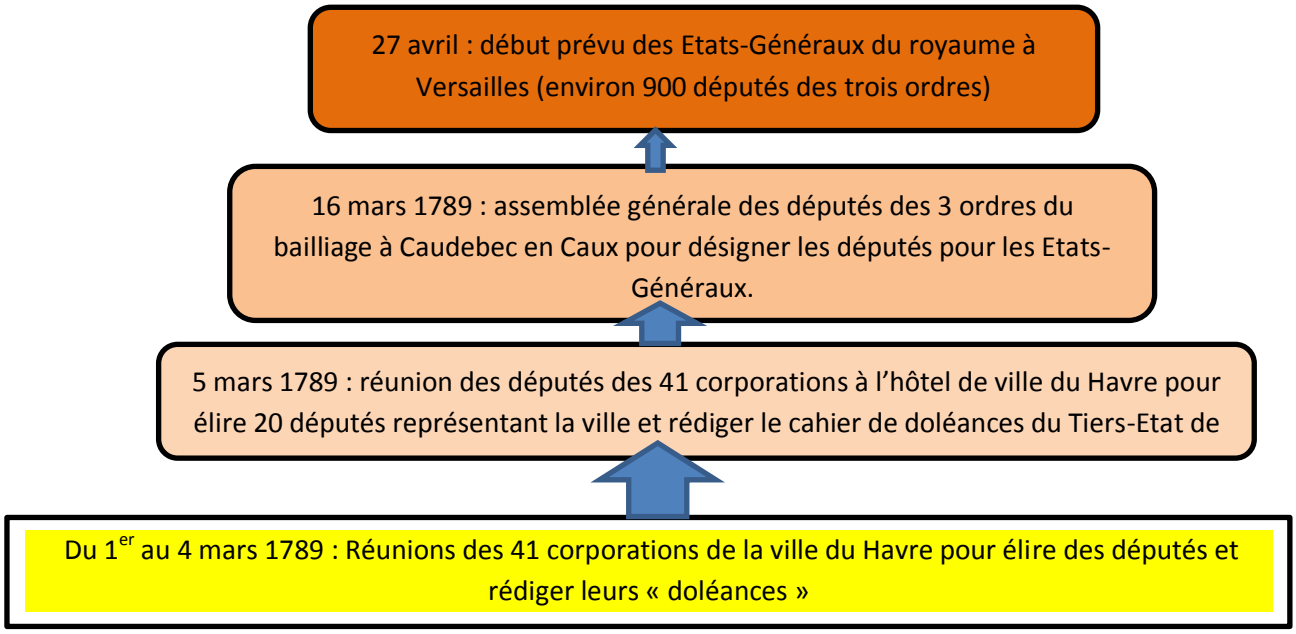

Les corporations convoquées pour les réunions préparatoires aux Etats-Généraux
Les 28 corporations d'arts et métiers : 1315 personnes
1) Merciers- quincailliers
2) Les épiciers
3) Les orfèvres
4) Les chapeliers
5) Les tailleurs-fripiers
6) Les cordonniers
7) Les boulangers
8) Les bouchers-charcutiers
9) Les traiteurs-rôtisseurs-cabaretiers-aubergistes
10) Les cafetiers limonadiers
11) Les maçon-couvreurs- plombiers
12) Les charpentiers
13) Les menuisiers
14) Les couteliers- armuriers
15) Les serruriers
16) Les potiers d'étain
17) Les tapissiers
18) Les selliers-bourreliers
19) Les tanneurs
20) Les apothicaires
21) Les barbiers-perruquiers
22) Les bremens (travailleurs du port)
23) Les brouettiers
24) Les charpentiers et constructeurs de navires et calfats
25) Les cordiers
26) Porteurs et mesureurs de charbon
27) Poulieurs
28) Voiliers
Les 4 corporations judiciaires : 34 personnes
29) Les officiers du bailliage
30) Les officiers de l'Amirauté
31) Les officiers du Grenier à Sel
32) Les officiers des dépôts de sel
Les corporations « libérales » : 324 personnes
33) Avocats
34) Chirurgiens
35) Médecins
36) Notaires
37) Procureurs
38) Négociants
39) Interprètes
40) Capitaines de navires
41) Bourgeois non incorporés
Total = 1673 personnes qui ont participé aux réunions du 1er au 4 mars 1789 qui ont élu 61 députés pour la réunion du 5 mars 1789 à l'hôtel de ville.
Seules 20 corporations ont rédigé des cahiers de doléances.

Questionnaire à compléter avec les pages 1 et 2, puis en consultant les documents 1, 2 et 3 (fin du questionnaire).

❶ **Des habitants regroupés en corporations au Havre au 18ième siècle (pages 1 et 2)**	
En 1789, une corporation était …	☐ Une entreprise ☐ Une prison ☐ Une association de personnes pratiquant le même métier
Au Havre, en 1789, il y avait ….	☐ 10 corporations ☐ 24 corporations ☐ 41 corporations
Entre le 1er et le 4 mars 1789, les personnes qui ont participé à des réunions de corporation pour élire des députés et rédiger des cahiers de doléances étaient…	☐ 150 ☐ 1315 ☐ 20 000 environ ☐ 1673
Les corporations de la ville du Havre ont rédigé …	☐ 10 cahiers de doléances ☐ 20 cahiers de doléances ☐ 30 cahiers de doléances
Les corporations de la ville du Havre ont élu ..	☐ 15 députés ☐ 20 députés ☐ 61 députés ☐ 74 députés
Ces députés se sont ensuite réunis le 5 mars 1789…	☐ A l'Hôtel de ville du Havre ☐ A Caudebec en Caux ☐ A Versailles
❷ **Document 1**	
De quelle corporation s'agit-il ?	
Qui sont les 4 députés élus par cette corporation (en haut à gauche du document) ?	
Quelles sont les personnes dont les noms sont écrits dans la seconde moitié du texte ?	
S'agit-il d'un cahier manuscrit ou imprimé ?	
❷ **Document 2**	
Quel est le métier des personnes qui appartiennent à la corporation dont il est question ?	
Selon vous, ces travailleurs sont…	☐ Des travailleurs assez pauvres ☐ De riches bourgeois ☐ Des personnes qui vivent dans la rue
Toutes les personnes présentes ont-elles signé de leur nom ? Justifiez votre réponse.	
Relevez 3 nom de personnes ayant signé ce document	
Retrouvez, en lisant la fin de texte, la date exacte du document :	
❸ **Document 3**	
De quelle corporation est-il question sur ce document ?	
En quoi ce cahier est-il différent des autres ?	

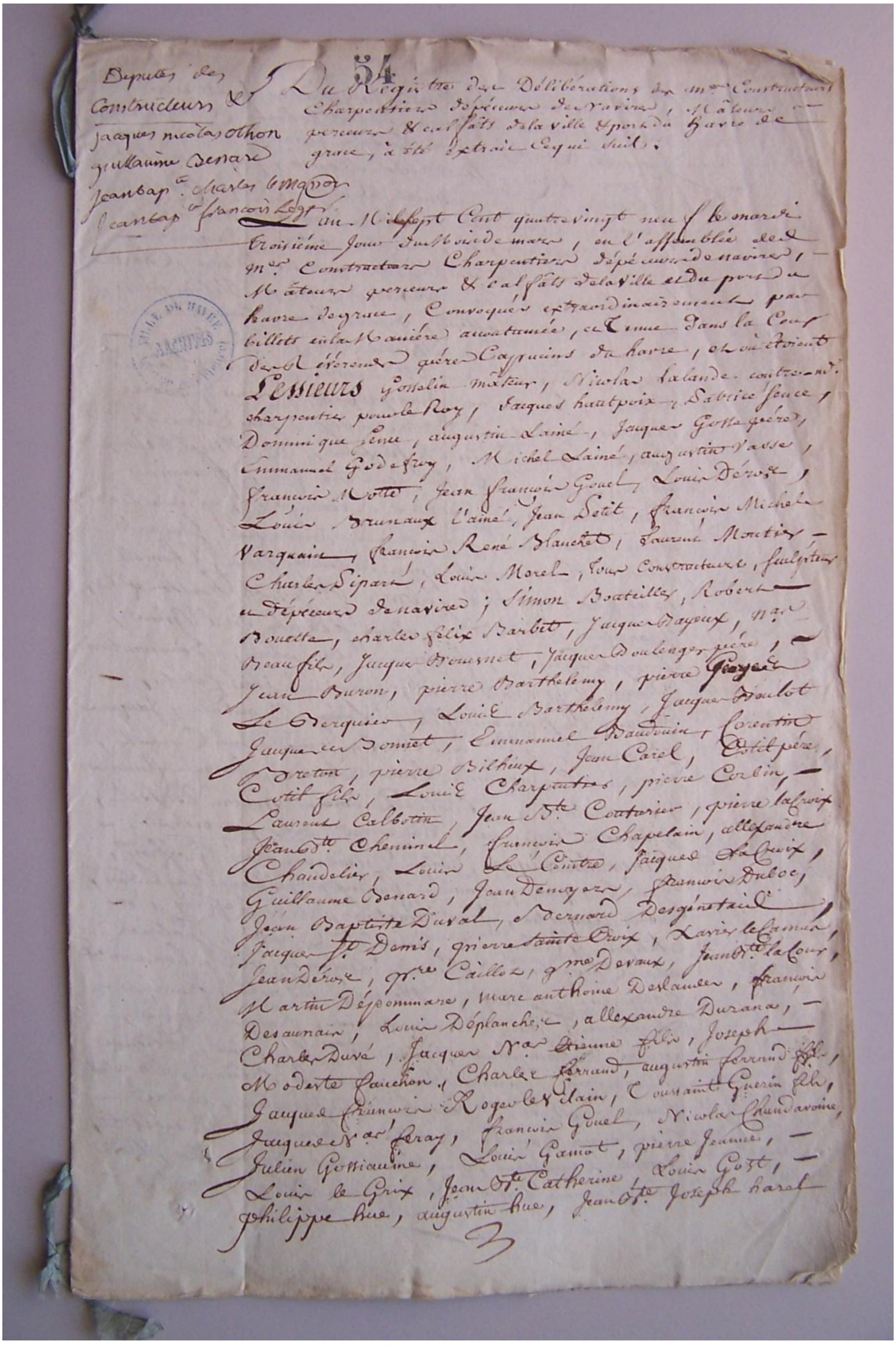

Deputés des Constructeurs & Jacques nicolas othon, guillaume benard, Jeanbapte charles Lemaitre, Jeanbapte françois Lost

54

Du Registre des Délibérations des mes Constructeurs Charpentiers dépéceurs de navires, Mâteurs perceurs & calfats de la ville & port du havre de grace, a été extrait ce qui suit.

L'an Mil sept Cent quatrevingt neuf le mardi troisième jour du mois de mars, en l'assemblée des mes Constructeurs Charpentiers dépéceurs de navires, Mâteurs perceurs & calfats de la ville et du port du havre de grace, Convoqués extraordinairement par billets en la manière accoutumée, et tenue dans la Cour de[...] pères Capucins du havre, et où étoient Messieurs Gosselin mâteur, Nicolas Lalande, contremaître charpentier pour le Roy, Jacques hautpoix, Fabrice Fence, Dominique Fence, augustin Lainé, Jacques Gosse père, Emmanuel Godefroy, Michel Lainé, augustin Vasse, François Motte, Jean françois Gouel, Louis Dérose, Louis Brunaux l'aîné, Jean Petit, françois Michel Varquain, françois René Blanchet, Laurent Mortier, Charles Lepart, Louis Morel, tous Constructeurs, charpentiers et dépéceurs de navires; Simon Bateilles, Robert Bouette, charles felix Barbet, Jacques Bayeux, Nas Beaufils, Jacques Brouesnet, Jacques Boulenger père, Jean Buron, pierre Barthelemy, pierre [...] Le Berquier, Louis Barthelemy, Jacques Boulot, Jacques Bonnet, Emmanuel Baudouin, Corentin Breton, pierre Bilhaux, Jean Carel, Petit père, Petit fils, Louis Charpentier, pierre Corbin, Laurent Calbotin, Jean Bte Couturier, pierre Lacroix, Jean Bte Chemnel, françois Chapelain, allexandre Chandelier, Louis Le Comte, Jacques Lacroix, Guillaume Benard, Jean Demayer, françois Duboc, Jean Baptiste Duval, Bernard Desgénetail, Jacques St Denis, pierre Sainte Croix, Louis Lefrançois, Jean Dérose, pre Cailloz, pre Devaux, Jean Bte Lacour, Martin Dépommare, marc anthoine Deslandes, françois Desaunais, Louis Déplanches, allexandre Durand, Charles Duvé, Jacques Nas Etienne fils, Joseph Modeste Fauchon, Charles Ferrand, augustin Ferrand fils, Jacques françois Rogerle Lelain, Constant Guerin fils, Jacques Nas feray, françois Gouel, Nicolas Chaudavoine, Julien Gosiaume, Louis Gamot, pierre Jeanne, Louis le Grix, Jean Bte Catherine, Louis Gost, philippe hue, augustin hue, Jean Bte Joseph harel

Document 1 : Reproduction de la première page du cahier de doléances de la corporation des charpentiers-constructeurs de navires (mars 1789), conservé aux AMH.

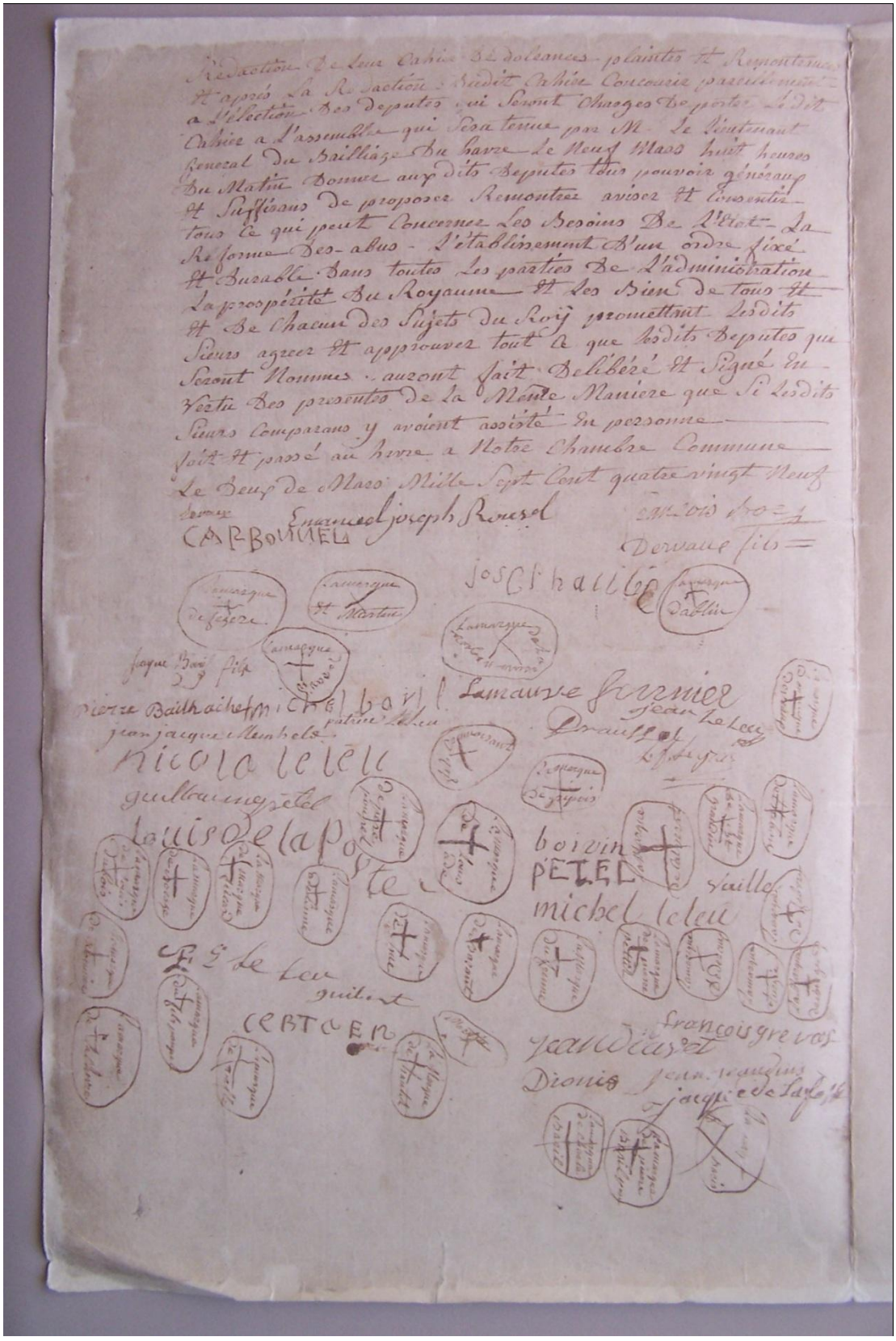

Document 2 : Reproduction de la seconde page du procès-verbal de la réunion de la corporation des brouettiers (fabricants de brouettes, transporteurs) datant de mars 1789 et conservé aux AMH.

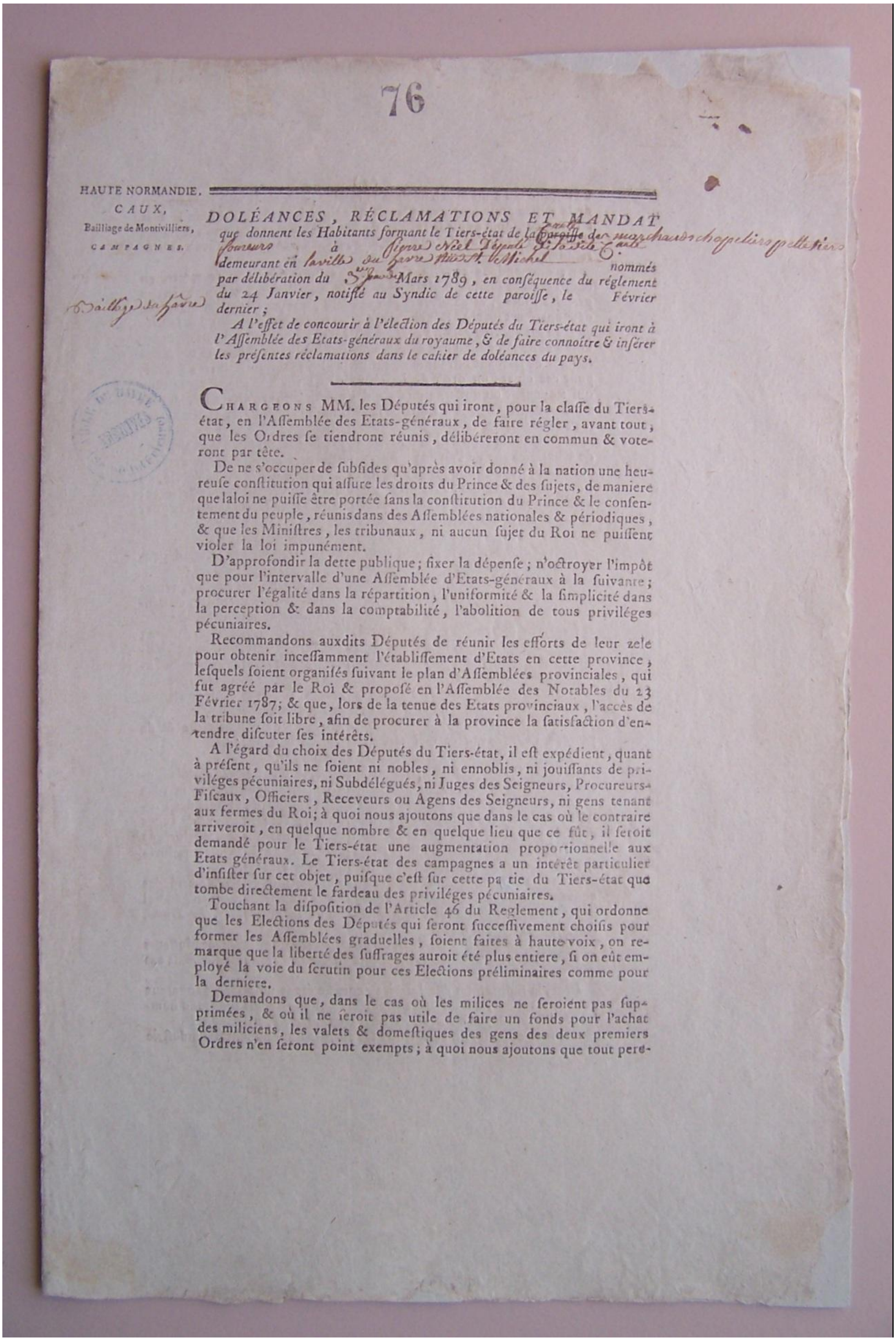
76

HAUTE NORMANDIE.
CAUX,
Bailliage de Montivilliers,
CAMPAGNES.

Bailliage du havre

DOLÉANCES, RÉCLAMATIONS ET MANDAT

que donnent les Habitants formant le Tiers-état de la paroisse des marchands chapeliers pelletiers fourreurs à Pierre Néel député demeurant en la ville du havre nommés par délibération du 3 Mars 1789, en conséquence du réglement du 24 Janvier, notifié au Syndic de cette paroisse, le Février dernier;

A l'effet de concourir à l'élection des Députés du Tiers-état qui iront à l'Assemblée des Etats-généraux du royaume, & de faire connoître & insérer les présentes réclamations dans le cahier de doléances du pays.

CHARGEONS MM. les Députés qui iront, pour la classe du Tiers-état, en l'Assemblée des Etats-généraux, de faire régler, avant tout, que les Ordres se tiendront réunis, délibéreront en commun & voteront par tête.

De ne s'occuper de subsides qu'après avoir donné à la nation une heureuse constitution qui assure les droits du Prince & des sujets, de maniere que la loi ne puisse être portée sans la constitution du Prince & le consentement du peuple, réunis dans des Assemblées nationales & périodiques, & que les Ministres, les tribunaux, ni aucun sujet du Roi ne puissent violer la loi impunément.

D'approfondir la dette publique; fixer la dépense; n'octroyer l'impôt que pour l'intervalle d'une Assemblée d'Etats-généraux à la suivante; procurer l'égalité dans la répartition, l'uniformité & la simplicité dans la perception & dans la comptabilité, l'abolition de tous priviléges pécuniaires.

Recommandons auxdits Députés de réunir les efforts de leur zele pour obtenir incessamment l'établissement d'Etats en cette province, lesquels soient organisés suivant le plan d'Assemblées provinciales, qui fut agréé par le Roi & proposé en l'Assemblée des Notables du 23 Février 1787; & que, lors de la tenue des Etats provinciaux, l'accès de la tribune soit libre, afin de procurer à la province la satisfaction d'entendre discuter ses intérêts.

A l'égard du choix des Députés du Tiers-état, il est expédient, quant à présent, qu'ils ne soient ni nobles, ni ennoblis, ni jouissants de priviléges pécuniaires, ni Subdélégués, ni Juges des Seigneurs, Procureurs-Fiscaux, Officiers, Receveurs ou Agens des Seigneurs, ni gens tenant aux fermes du Roi; à quoi nous ajoutons que dans le cas où le contraire arriveroit, en quelque nombre & en quelque lieu que ce fût, il seroit demandé pour le Tiers-état une augmentation proportionnelle aux Etats généraux. Le Tiers-état des campagnes a un intérêt particulier d'insister sur cet objet, puisque c'est sur cette partie du Tiers-état que tombe directement le fardeau des priviléges pécuniaires.

Touchant la disposition de l'Article 46 du Reglement, qui ordonne que les Elections des Députés qui seront successivement choisis pour former les Assemblées graduelles, soient faites à haute voix, on remarque que la liberté des suffrages auroit été plus entiere, si on eût employé la voie du scrutin pour ces Elections préliminaires comme pour la derniere.

Demandons que, dans le cas où les milices ne seroient pas supprimées, & où il ne seroit pas utile de faire un fonds pour l'achat des miliciens, les valets & domestiques des gens des deux premiers Ordres n'en seront point exempts; à quoi nous ajoutons que tout pere-

Document 3 : Reproduction de la première page du cahier de doléances de la corporation des Chapelier-pelletiers-fourreurs (mars 1789), conservé aux AMH.